



HAL
open science

LARJ - Laboratoire de recherche juridique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LARJ - Laboratoire de recherche juridique. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02033418

HAL Id: hceres-02033418

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033418v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de Recherche Juridique

LARJ

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Littoral Côte D'opale - ULCO



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Loic GRARD, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire de Recherche Juridique

Acronyme de l'unité : LARJ

Label demandé : EA

N° actuel : 3603

Nom du directeur
(2013-2014) : M. Olivier CARTON

Nom du porteur de projet
(2015-2019) : M. Olivier CARTON

Membres du comité d'experts

Président : M. Loic GRARD, Université de Bordeaux

Experts : M. Philippe BLACHER, Université Lyon 3

M^{me} Aline CHEYNET DE BEAUPRE, Université d'Orléans (représentante du CNU)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Anne CAMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Roger DURAND, Université du Littoral Côte d'Opale

M. Robin BOCQUET, Université du Littoral Côte d'Opale

M. Serge DAUCHY, (directeur de l'École Doctorale Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion, SJPG, n° 74, Lille Nord France)

M^{me} Sophie RANCHY-DESRUMAUX (coordonnatrice de l'École Doctorale Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion, SJPG, n° 74, Lille Nord France)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le LARJ (Laboratoire de Recherche Juridique) est une équipe d'accueil qui a quinze ans d'existence. Il a été dirigé par le passé par M. Daniel FASQUELLE, professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale, puis par M. Gaël CHANTEPIE, aujourd'hui professeur à l'Université de Lille 2.

Équipe de direction

Son directeur actuel est M. Olivier CARTON, maître de conférences en droit public à l'ULCO, habilité à diriger des recherches. Le secrétariat est principalement assuré par M^{me} Monique RANDON et par M^{me} Julie LAVOGEZ, secrétaire du Département Droit.

Nomenclature AERES

SHS2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	17	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	4	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	21	21

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	8	
Thèses soutenues	3	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	9

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le LARJ réunit la quasi totalité des juristes de l'Université du littoral (ce qui fait 5% du total des enseignants-chercheurs de l'université...). Les maîtres de conférences sont majoritaires. Les quelques professeurs des universités n'ont pas de réelle implication ou présence pérenne. Les doctorants sont peu nombreux, et peu voient leurs recherches financées par un contrat doctoral. La production scientifique est convenable. Elle reste cependant dispersée sur des thématiques qui correspondent moins à la raison d'être de l'unité que de celle de ses enseignants-chercheurs.

De cet ensemble se dégage une impression de proximité et de solidarité entre les enseignants-chercheurs. Mais le LARJ existe en réaction à son contexte. Les juristes ont intégré qu'il est de leur intérêt d'être unis dans une université où ils ne peuvent réellement peser. Ils dépassent, à cet effet, leurs clivages disciplinaires pour présenter un front uni au sein de l'université et au regard des autres disciplines scientifiques de l'établissement. La visite a fait ressortir une hésitation sur la meilleure stratégie à tenir : alliance avec l'université Lille 2 pour s'inscrire dans un pôle régional de juristes ou implication dans les grands pôles de recherche de l'université avec d'autres familles disciplinaires. Le dilemme est palpable. Il conviendrait qu'une décision soit prise à cet égard. Le LARJ ne peut durablement rester dans l'entre-deux.

A cette fin, il semble qu'il devrait créer un projet plus positivement fédérateur à long terme. Les deux axes de recherche présentés dans cette perspective ne paraissent pas optima. Ils apparaissent un peu artificiels ; ce d'autant plus qu'ils concordent mal avec le contenu des travaux scientifiques annexés au bilan. La stratégie reste floue. Elle ne prend pas suffisamment en considération les thèmes prioritaires de l'établissement : les espaces littoraux, espaces marins, voire l'environnement. On peut le regretter car cela permettrait de mieux positionner l'unité tout en lui garantissant une situation stable et légitime.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut relever que :

- certaines des thématiques énoncées comme étant la marque de fabrique du LARJ (collectivités territoriales, environnement, tourisme, droit européen) paraissent être en correspondance avec la politique scientifique de l'université et les priorités du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais ;
- l'articulation entre les masters 2 et les activités du Laboratoire est prometteuse ;
- la collaboration entre publicistes et privatistes est manifeste ;
- l'équipe dirigeante du LARJ est pleinement investie dans le pilotage du laboratoire et fait le maximum pour créer des synergies de recherche collective ;
- les doctorants sont pleinement impliqués dans les activités du LARJ.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles ou risques suivants peuvent être soulignés :

- l'implication scientifique dans la politique de l'établissement reste insuffisante. Le LARJ paraît un peu isolé ;
- Les moyens sont gravement insuffisants que ce soit en termes de personnel administratif, contrats doctoraux, poste de PR et de MCF, locaux éloignés du cœur géographique de l'université (ce qui devrait prochainement changer) ;
- la valorisation des activités du laboratoire est faible ;
- la recherche de financements extérieurs est également faible : pas d'initiative pour répondre à des appels d'offre de recherche ;
- l'inadéquation entre le nombre des travaux présentés et les axes de recherche annoncés est réelle.

Recommandations

Le comité d'experts fait les suggestions suivantes :

- orienter les axes de recherche en direction des priorités scientifiques de l'établissement (droit de la mer et des activités maritimes), de manière à obtenir de ce dernier des moyens plus substantiels ;
- doter le laboratoire d'un soutien administratif permanent ;
- d'opérer des recrutements permettant de fixer localement davantage d'enseignants-chercheurs de rang A ;
- répondre collectivement à des appels à projet recherche ;
- s'inscrire dans des réseaux de recherche pour sortir de l'isolement ; peut-être à cette fin renforcer les collaborations avec les unités de recherche de l'Université Lille 2.
- songer au positionnement du LARJ dans les projets structurant de l'université en matière de recherche, tels que « l'Institut de recherche en environnement industriel » ou le "Campus littoral".

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le nombre des productions scientifiques est correct (291 depuis 2008), aboutissant à une moyenne de trois publications par an par chercheur : les membres du laboratoire sont quantitativement producteurs. Mais faut-il s'arrêter à ces chiffres bruts ? Les noms des auteurs publiant figurant dans le tableau récapitulatif des productions scientifiques ne correspondent pas aux noms des enseignants-chercheurs inscrits au tableau des membres du LARJ... On observe que les deux principaux contributeurs ne sont pas inscrits parmi les membres du LARJ en vue du prochain contrat. Le cap quantitatif sera-t-il maintenu avec leurs successeurs ?

Les publications collectives sont peu nombreuses et ne correspondent pas aux thématiques annoncées comme prioritaires (par exemple: chronique droit du tourisme, publiée une fois par an aux Petites affiches) et ne favorisent pas l'émergence d'une "identité LARJ".

L'examen détaillé du tableau des publications fait ressortir du point de vue qualitatif deux données complémentaires. En premier lieu, nombre de celles-ci correspondent à des notes souvent brèves et publiées dans des revues qui ne se classent pas forcément en pôle position des revues juridiques. Les ouvrages sont peu nombreux. En second lieu, il apparaît que certains membres écrivent beaucoup plus que d'autres dans le cadre de chroniques dont ils sont titulaires et qui les amènent mécaniquement à grossir le volume de l'activité scientifique.

Compte tenu de ce paramètre complémentaire, l'activité de publication paraît honnête et conforme aux moyens du LARJ. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que les membres du LARJ sont peu nombreux et soumis à de fortes contraintes d'enseignement et de responsabilités pédagogiques qui occupent largement leur temps au détriment de la recherche (700 étudiants en droit et deux masters 2).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Des rapprochements et partenariats avec l'Université Lille 2 existent de manière ad hoc, par exemple, étude GIP "droit et justice" consacrée à la question prioritaire de constitutionnalité ou la Journée nationale de l'Association Capitant. Cependant, le thème de cette dernière journée portant sur « le droit souple », il est difficile d'établir un lien avec les thématiques du laboratoire. L'ensemble de l'activité apparaît, en définitive, un peu dispersé ; ce qui, au regard de la taille de l'entité et de son laboratoire, peut être considéré comme regrettable.

Le rayonnement scientifique du LARJ reste en tout état de cause modeste. Mais peut-on le lui reprocher compte tenu de la faiblesse de ses moyens.

Peut-être une spécialisation mieux affirmée et affichée en droit des activités maritimes de l'entreprise et en droit de l'environnement marin et ultra-marin pourrait combler le déficit de rayonnement.

Des partenariats sont envisagés : Maison européenne des sciences de l'homme, Agence de l'eau, Conservatoire du Littoral. Ils devraient se nouer sur des thèmes clairement identifiables du point de vue de la réputation plus globale de l'université en matière d'études du littoral et maritimes. Il est fait état de quelques conventions avec des partenaires extérieurs. Mais ces dernières ne relèvent pas à proprement parler de la recherche.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le LARJ propose ponctuellement des projets en lien direct avec l'environnement régional : une journée consacrée à Sea-France ; un colloque consacré au procès d'Outreau. Cette attention devrait être systématisée dans les travaux de l'équipe.

Les initiatives du LARJ traduisant une démarche scientifique non coupée de la vie de la cité restent en tout état de cause peu nombreuses. Au risque de se répéter, les activités économiques sur Boulogne sont faciles à caractériser et devraient interpeller davantage les chercheurs du LARJ.

Il y a pourtant des atouts à faire valoir sur ce point. Le LARJ réunit à son équipe plusieurs maîtres de conférences associés qui pourraient créer des interfaces nouvelles avec le milieu professionnels locaux.

Le rayonnement régional n'est pas inexistant (liens avec les collectivités locales et l'Ordre des Avocats), mais cela semble plutôt jouer en direction des masters 2 et de la formation (et non la recherche). L'insertion professionnelle des étudiants de Master 2 s'en trouve facilitée. Cependant, ces liens donnent le sentiment que le LARJ est moins prestataire que destinataire de la prestation.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le directeur du Laboratoire est de toute évidence très actif. Il est, cependant, un peu esseulé dans la gouvernance de la structure, même si le dossier fait apparaître deux responsables d'axes de recherches. Des réunions sont évoquées, mais leur fréquence pourrait être plus soutenue. La vie collective ne paraît pas suffisamment formalisée. Il est fait état dans le dossier d'un règlement intérieur, qui apparaît dans l'annexe 5. Il en ressort qu'un rôle est donné au Conseil de Laboratoire. Mais se réunit-il souvent ? Y a-t-il des comptes-rendus de réunion ? En revanche les doctorants paraissent pleinement impliqués et s'en montrent parfaitement satisfaits.

La dotation en personnel administratif est insuffisante. L'assistance aux travaux du laboratoire étant indigente, il paraît difficile de lui reprocher ses carences en terme de réponse à des appels d'offre. L'assistance d'un webmaster, même comme prestataire de service, serait bienvenue.

La dotation financière dans l'absolu est aussi insuffisante (20 000 euros de budget récurrent ; soit 4% du budget recherche de l'université). Cependant, le LARJ n'affiche pas une utilisation de ses dotations efficiente. Aucune recherche de sources de financement extérieure à l'université n'est engagée.

La distinction entre les « axes » de recherche manquent de clarté. Deux axes sont affichés : « Action publique locale et environnement » et « Droit européen comparé de l'entreprise ». Mais apparaissent aussi des « thématiques » parfois dénommées « axes » : environnement, tourisme, droit européen et comparé. C'est un peu confus.

Au total "l'équipe dirigeante" du LARJ fait peut-être un peu preuve de timidité dans ses relations avec l'université ou encore avec les partenaires régionaux. Il conviendrait d'avoir une approche plus active à l'égard de ceux qui peuvent concourir au développement du LARJ. On reste par exemple surpris pas le fait que le budget recherche de l'université ne soit jamais sollicité au titre du BQR.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le LARJ est une entité de petite taille, qui offre d'excellentes conditions de travail et d'encadrement aux doctorants (ED 74). Ces derniers sont peu nombreux. Le bilan reste maigre : peu de soutenances, moins d'une dizaine de doctorants, et peu bénéficient de financement (un contrat doctoral tous les six ans - deux supports ATER temps plein). La durée des thèses est excessive (peut-être l'université devrait-elle envisager de nommer des ATER à mi-temps). Mais les doctorants sont beaucoup sollicités par des charges d'enseignement diverses. Ils manifestent une réelle satisfaction quant aux conditions de travail qui leur sont offertes : des activités leur sont régulièrement proposées. En revanche, leur implication dans l'école doctorale n'est pas des plus précises ; ils sont un peu isolés. Les thèses n'ont pas toutes un rapport évident avec les axes de recherche du laboratoire ce qui est dommageable. Inscire les travaux doctoraux dans le contexte local pourrait offrir des possibilités de financement pour ces derniers notamment en provenance du Conseil régional ou du syndicat mixte de la côte d'Opale qui semble offrir des supports financiers.



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La stratégie est présentée avec une séparation entre un “axe publiciste” et un “axe privatiste”, décidée en 2012. Les deux axes semblent trop généraux pour favoriser les rapprochements avec les projets de l'université. Il conviendrait de mieux les adosser aux activités du Littoral et de la mer. L'acronyme du laboratoire s'y prête.

Au plan formel, le programme des activités de recherche reste trop axé sur l'organisation de colloques (de nombreuses manifestations scientifiques sont annoncées ; ce qui est, en tout état de cause, louable et témoigne d'une volonté de travailler collectivement). Ce manque d'ambition pourrait être aisément comblé par une déclinaison d'actions en phase avec le projet de l'ULCO, dès lors que seraient reçues en retour des dotations en personnels et moyens financiers de la part de l'université.

Au plan des moyens, ni le dossier ni l'entretien n'ont permis d'identifier les besoins du LARJ pour mener à bien sa politique 2014/2019.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Action publique locale et environnement

Nom du responsable : M^{me} Laurence DESFONDS-FARJON

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	7	8
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	4	
TOTAL	13	10

• Appréciations détaillées

La justification du choix du thème « Action publique locale et environnement » correspond, dans une certaine mesure, à l'environnement géographique et économique, à l'histoire et aux travaux du LARJ. C'est aussi le moyen de fédérer les publicistes du laboratoire. Mais aucun membre de l'unité ne paraît pleinement spécialisé dans le domaine retenu. La production scientifique du LARJ n'est pas conséquente en la matière. Le bilan de la programmation scientifique n'est guère substantiel : est seule signalée comme potentiellement fiable à ce thème une « journée d'études » en mars 2012 sur le « droit européen des pollutions atmosphériques » organisée par un docteur en droit public et deux maîtres de conférences de droit privé (rappelons, néanmoins, ici que le thème est théoriquement de « droit public » et tourné vers « l'action publique locale » (et non le droit européen). Annoncé pour le 6 décembre 2013 prochain, en revanche, apparaît un colloque sur « l'optimisation du patrimoine des collectivités territoriales ». Le lien avec l'axe paraît un peu plus clair mais ne s'inscrit apparemment pas dans une perspective « environnementale ».

Des rapprochements avec l'Ordre des Avocats et les collectivités locales sont évoqués, mais ces derniers ne semblent pas être spécifiques à l'activité de la thématique et semblent plutôt être tournés, de façon légitime, vers le renforcement du tissu local d'embauche professionnelle des étudiants ou l'obtention de stages.

Au total, ni la programmation scientifique ni les moyens à mettre en oeuvre ne paraissent suffisants.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème choisi est à ce jour peu exploité dans les activités du LARJ et insuffisamment orienté sur le Littoral et les activités maritimes. Tout est à créer et les vocations à susciter. Les enseignants-chercheurs pourraient, peut-être, évoluer dans ce sens.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Ce thème pourrait éventuellement valoriser une vraie collaboration entre publicistes et privatistes et favoriser le rapprochement avec les axes identitaires de l'ULCO. Il correspond à une attente légitime des collectivités territoriales et peut favoriser des liens entre l'université et le milieu local. Mais n'est-il pas trop large ? Ne vaudrait-il pas mieux le resserrer pour le mettre en phase avec les réalités locales ?

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

L'orientation de l'axe est trop publiciste, trop généraliste. La programmation manque de substance et d'ambition.

▪ *Recommandations :*

Ou bien le thème est en construction et devrait être véritablement « installé » dans les mois ou années qui viennent, ou bien il faudrait joindre l'autre thème « privatiste » à celui-ci et ne plus proposer qu'un seul thème au sein du laboratoire, au regard de la taille du LARJ.

Une fois encore, ne faudrait-il pas lui donner une inflexion claire en direction des activités de la mer pour être mieux soutenu par l'établissement.



Thème 2 : Droit européen et comparé de l'entreprise

Nom du responsable : M^{me} Catherine MINET-LETALLE

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	10	10
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	4	
TOTAL	16	12

• Appréciations détaillées

Le thème « Droit européen et comparé de l'entreprise » est justifié par la position géographique de l'ULCO qui se situe au carrefour de trois frontières. A cela s'ajoute la proximité avec la Grande-Bretagne qui favorise les liens institutionnels et personnels et permet, de ce fait, des interventions de quelques personnalités d'Outre Manche à l'ULCO. Il faut, également, ajouter que le master 2 « Droit européen des affaires » peut servir d'appui à la thématique. Trois thèses en cours s'inscrivent dans cette ligne.

Mais la réflexion est-elle aussi aboutie que possible ou découle-t-elle d'opportunités locales ? L'argumentaire alimente ce doute. Par exemple, les travaux présentés en rapport avec le contentieux prud'homal ne sont pas en lien avec le thème. De la même manière, le possible rapprochement évoqué lors de la visite avec le master « Droit et santé » de l'Université Lille 2, pourrait suggérer le développement d'une thématique recherche relative à la santé. Cependant, un tel rattachement au thème « Droit européen et comparé de l'entreprise » mériterait là aussi d'être approfondi. Le contenu des journées d'études organisées à la Skema Business School n'est pas précisément indiqué ; dès lors son rattachement effectif avec la thématique ne peut-il être apprécié avec précision.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

A l'image de "l'axe publiciste", le thème "droit européen et comparé de l'entreprise" paraît trop large et pour le moment insuffisamment actif. Dans l'absolu, il ne manque pas de pertinence. Mais est-il optimal au vue du contexte ?

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

L'emplacement géographique du LARJ rend le thème pertinent ainsi que l'existence d'un master 2 de « Droit européen des affaires ».

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les travaux, individuels et collectifs, présentés restent trop souvent déconnectés de l'axe. Le risque est grand, à moyen terme, de voir le LARJ devenir une équipe d'appoint d'un laboratoire plus important rattaché à une université voisine.

Par ailleurs, cette thématique existe dans de nombreuses unités en France. Elle n'est pas très innovante. Compte tenu du contexte ne faudrait-il pas investir dans un domaine plus original ?

▪ *Recommandations :*

Le LARJ n'a pas la taille critique pour se subdiviser en deux thèmes de recherche : un rapprochement de ce thème avec le thème « action publique locale et environnement » serait souhaitable, notamment en orientant plus franchement les travaux sur les activités du droit littoral et maritime.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mardi 19 novembre 2013 à 9h00

Fin : Mardi 19 novembre 2013 à 15h00

Lieu de la visite : Maison de la Recherche en Sciences humaines, Palais Impérial,

Institution : Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)

Adresse : 17 rue du Puits d'amour, 62200 Boulogne s/mer.

Déroulement ou programme de visite

9h00 : Organisation du comité d'experts

9h15 : Rencontre avec le vice président recherche de l'université, M. BOCQUET

10h : Rencontre du responsable de l'école doctorale

10h15 : Rencontre du laboratoire LARJ

13h30 : Rencontre avec les doctorants du LARJ

14h à 15h : Debriefing du comité d'experts.

Points particuliers à mentionner

Pas de point spécifique à signaler, l'accueil du comité d'experts ayant été très bien organisé par le laboratoire. Le déroulement du programme de la visite s'est effectué selon ce qui avait été prévu.



6 • Observations générales des tutelles

Service Recherche et Valorisation de la Recherche
1, Place de l'Yser BP 1022
59 375 DUNKERQUE Cedex 1
Tél : 03 28 23 73 73
Fax : 03 28 23 73 13
[http : //www.univ-littoral.fr](http://www.univ-littoral.fr)

Dunkerque, le 01 mars 2014,

**Le Président de l'Université du Littoral Côte
d'Opale**

à

**Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
AERES
20 rue Vivienne
75 002 PARIS**

*Aff. suivie par : Mathieu RAUCH
Service Recherche et Valorisation de la Recherche
Poste : 7339
Nos réf. : R/040414
Ref AERES [S2PUR150008703](#) - LABORATOIRE DE RECHERCHE JURIDIQUE - 0595964M*

Objet : Réponse du LARJ au rapport préliminaire d'évaluation du projet d'UR.
PJ : Réponse du LARJ.

Monsieur le Directeur,

Je m'associe aux éléments de réponse formulés par l'ensemble de la direction du Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ), suite à l'expertise de cette Unité de Recherche par le comité de visite dont le Président était M. LOIC GRARD.

Au titre de l'établissement, le Vice-Président du Conseil Scientifique et moi-même n'avons aucune remarque particulière à ajouter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.


Roger Durand

Département Droit
21 rue Saint Louis
B.P. 774
62327 Boulogne sur mer
tél. : 03.21.99.41.22
Fax : 03.21.99.41.57
Mél : dptdroit@univ-littoral.fr

Boulogne sur Mer le 31 mars 2014

A l'attention de l'AERES :

Après lecture du rapport du comité d'experts de l'AERES, les membres du LARJ et moi-même souhaitons apporter certaines précisions ou corrections :

Comme indiqué dans le rapport, les deux axes « action publique locale et environnement » et « droit européen et comparé de l'entreprise » n'ont été redéfinis qu'en février 2013.

Cette redéfinition récente explique pourquoi l'ensemble des activités antérieures peut paraître dispersé et les travaux présentés antérieurement, comme le colloque sur le droit souple, sembler ne pas s'intégrer systématiquement dans l'un ou l'autre de ces deux axes.

Axe Action publique locale et environnement :

Comme il a été précédemment indiqué, l'axe Action publique locale et environnement est en construction. Grâce, notamment, au rapprochement avec le Campus de la mer, cet axe va pouvoir être centré sur le droit des collectivités territoriales littorales qui sont les premiers acteurs du développement et de la protection du littoral. Cela va permettre de renforcer les interactions entre l'axe publiciste et l'axe privatiste autour de la thématique de la gouvernance et du développement durable des espaces littoraux.

L'orientation trop publiciste reprochée à cet axe (p. 9) ne se vérifie pas en pratique. Il s'agit d'un axe qui permet d'aborder des questions transversales, pouvant inclure des aspects de droit privé. En témoigne la première manifestation organisée par le LARJ dans ce cadre. Le colloque sur l'optimisation du patrimoine des collectivités territoriales a ainsi réuni des intervenants publicistes et privatistes. D'autres manifestations programmées dans le cadre de cet axe, portant sur des aspects littoraux et environnementaux, auront également ce caractère transversal. Tel sera, par exemple, le cas d'un colloque sur le contentieux privé et public de l'environnement (programmé pour 2015) ou encore d'un cycle de journées d'études sur les enjeux des collectivités territoriales, enjeux qui ne se cantonnent pas au droit public.

Par ailleurs, la chronique de droit du tourisme couvre à la fois des aspects relatifs à l'action publique locale, l'environnement et au droit européen et comparé de l'entreprise.

Axe droit européen et comparé de l'entreprise :

Département Droit
21 rue Saint Louis
B.P. 774
62327 Boulogne sur mer
tél. : 03.21.99.41.22
Fax : 03.21.99.41.57
Mél : dptdroit@univ-littoral.fr

Boulogne sur Mer le 31 mars 2014

Les publications et colloques organisés depuis cette réorientation s'inscrivent dans l'axe tel qu'il a été redéfini : par exemple le colloque organisé à Skema BS en 2014 portant sur le dossier SeaFrance. Ce colloque a permis d'illustrer les effets de la réalisation en France d'une opération produisant des effets anticoncurrentiels sur le marché anglais, et de l'intérêt de renforcer le dialogue entre les autorités nationales lors de l'instruction de ce type de dossiers. Il est prévu dorénavant que le colloque annuel organisé à Skema BS traite systématiquement d'aspects européens et comparés. De même, le colloque sur le contentieux prud'homal organisé à Skema BS en 2013 s'intégrait déjà dans l'axe « droit européen et comparé de l'entreprise », notamment en raison de l'intervention de Monsieur Christopher MESNOOH, Avocat associé Cabinet Field Fisher Waterhouse, inscrit aux Barreaux de Paris, New York et Washington DC.

Le rapprochement du Master droit des affaires européen et comparé ne se fait pas avec le « master droit et santé » de l'Université de Lille 2 comme indiqué dans le rapport (p.11). Il s'agit d'une co-accréditation avec le Master Droit des affaires de l'Université de Lille 2. L'objectif est donc de satisfaire aux impératifs de lisibilité et de cohérence de l'offre de formation au niveau régional.

Le départ de certains chercheurs du LARJ ne devrait pas conduire à une baisse de sa production scientifique. L'un des principaux contributeurs évoqués par le comité, R. Mesa, (p. 5) fait de nouveau partie des membres du LARJ (2014) et les chercheurs nouvellement arrivés et associés ont une production scientifique abondante et régulière.

Précisions terminales :

Le directeur du LARJ entend, in fine, apporter quelques précisions sur des orientations scientifiques prises par l'UR postérieurement à la venue des experts de l'AERES (p. 5 et 7) :

Le 27 mars, le LARJ a voté le changement d'intitulé de l'axe "droit européen et comparé de l'entreprise en "droit de l'entreprise et de l'économie littorales" afin d'orienter ses travaux dans les priorités scientifiques de l'Université. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu avec Monsieur Joseph JEANFILS, Directeur du GIS Campus International de la Mer et de l'Environnement Littoral pour mettre efficacement en œuvre ce rapprochement.

Enfin, le LARJ a voté à l'unanimité le rapprochement avec le CEL-lab (Centre Entrepreneurial du Littoral) afin d'intégrer des chercheurs en économie et en gestion dans ses nouveaux projets de recherche. Le CEL-lab est l'axe de recherche sur l'entreprise et l'entrepreneuriat de l'ULCO. Il a pour mission de conforter la stratégie de notre Université dans ce domaine.

Sous ces réserves, nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler.

Je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération.

Olivier Carton,

Département Droit
21 rue Saint Louis
B.P. 774
62327 Boulogne sur mer
tél. : 03.21.99.41.22
Fax : 03.21.99.41.57
Mél : dptdroit@univ-littoral.fr

Boulogne sur Mer le 31 mars 2014

Directeur du LARJ.